

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1961

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SIÈGE SOCIAL : 2 à 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1961

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur :

M. Guillaume DE TARDE

Président :

M. Henri GILET

Administrateur-Directeur Général :

M. Pierre CHEVRIER

Administrateurs :

MM. George ASSÉMAT

André BERTELOOT

Georges CHARRERON

André CRAMOIS

Michel DALLE

Jean FAYE

Robert LECLERCQ

Henri MANTRAND

Claude PORTUGAL

Censeur :

M. Bernard GAUTIER

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE

G. MARION

DIRECTION GÉNÉRALE

Administrateur-Directeur Général :

M. Pierre CHEVRIER

Directeur Général Adjoint :

M. Pierre LEDOUX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

EXERCICE 1961

Messieurs,

L'année 1961 a été satisfaisante pour l'économie. Légèrement ralentie en France et en Europe, l'expansion a, en revanche, nettement repris aux Etats-Unis; dans les principaux pays industriels, et notamment en France, le taux de l'emploi s'est encore amélioré. Quant au niveau de l'activité, le bilan de l'année est donc favorable. Mais les faits les plus marquants à mettre à son actif sont, sans doute, les résultats acquis dans le domaine de l'organisation économique internationale. Sur la voie des progrès accomplis depuis la guerre vers l'atténuation du protectionnisme et la coopération monétaire, 1961 est une étape importante : le Marché Commun a accéléré de façon décisive le rapprochement des économies occidentales et a favorisé l'institution d'une solidarité monétaire équilibrée entre puissances financières.

★

A la fin de l'année 1961, les ministres des pays membres de la Communauté Economique Européenne ont décidé, à l'unanimité, que « l'essentiel des objectifs spécifiquement fixés pour la première étape » de la période transitoire prévue par le Traité de Rome avait été atteint et que la seconde étape, à partir de laquelle les décisions les plus importantes sont prises à la majorité, pouvait s'ouvrir. En acceptant ainsi la limitation de son droit de veto, chacun des membres de la Communauté s'est engagé résolument dans la voie de l'unité européenne. Dans le domaine

industriel, où les disparités de prix et de revenus étaient plus faibles que dans l'agriculture, le protectionnisme étant généralement moins marqué et les entreprises pouvant, d'autre part, s'adapter plus rapidement, la libération des importations et la baisse des droits de douane ont été adoptées assez facilement. En revanche, il était malaisé d'unir les agricultures française, italienne et hollandaise, qui sont largement exportatrices, à l'agriculture allemande qui bénéficie de prix de soutien très élevés, sans d'ailleurs que le prix de vente moyen au consommateur allemand soit excessif puisque une partie importante des approvisionnements en denrées alimentaires est achetée à très bon compte sur le marché mondial. En fait, si l'Allemagne a accepté le principe d'une véritable Communauté agricole pour la fin de la période transitoire, ce n'a pas été sans de sérieuses réserves; le rapprochement sera très progressif et l'agriculture allemande disposera d'un délai de huit ans pour s'adapter aux conditions nouvelles et améliorer sa productivité. Quant à l'agriculture française, qui a fait depuis la guerre des progrès remarquables bien que très inégalement répartis, elle devra profiter de la seconde étape de la période transitoire pour mener à bien, avant l'unification complète du marché européen, certaines réformes de structure indispensables. Elle aura sans doute moins à faire en ce domaine que certaines de ses concurrentes.

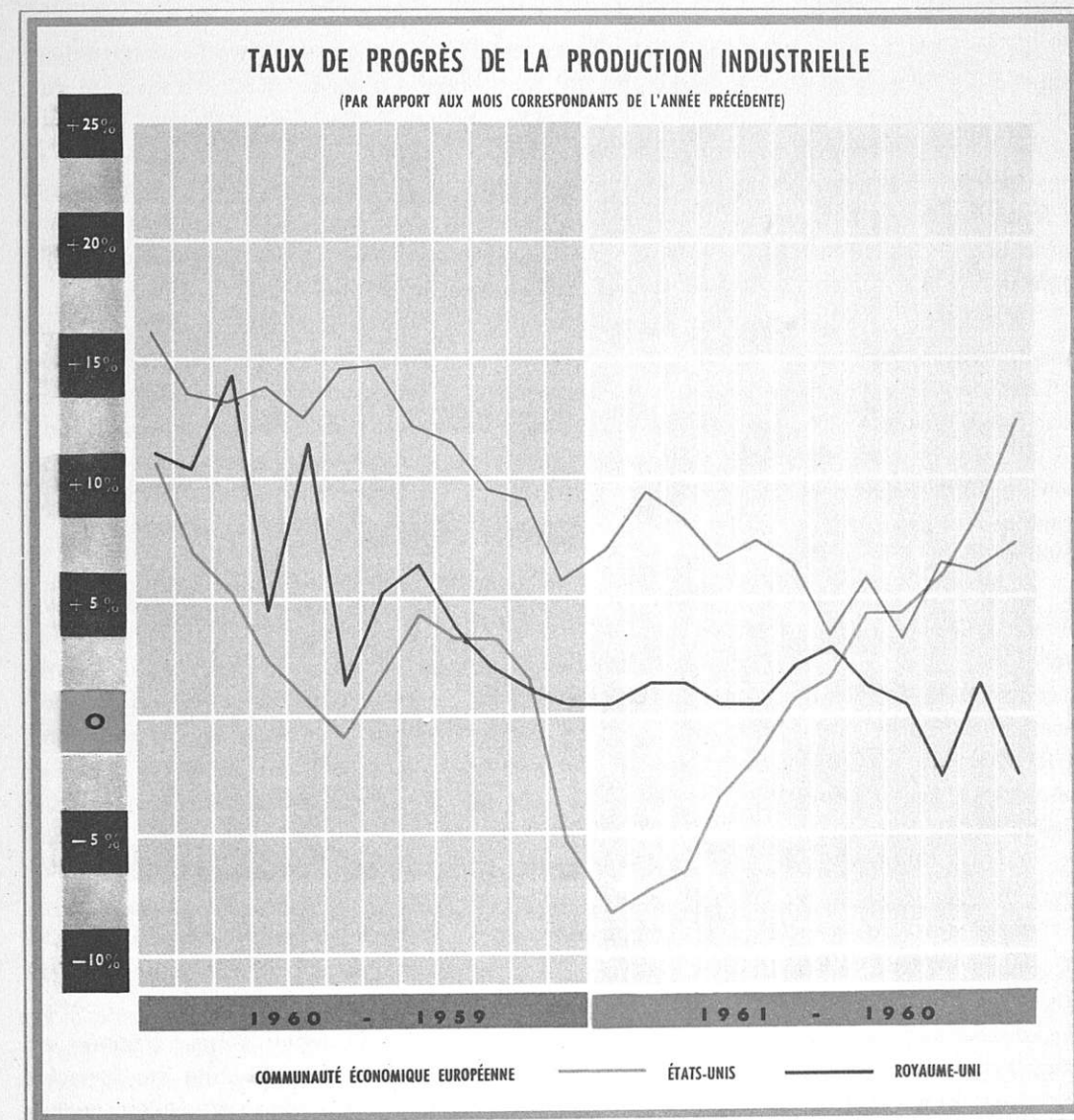
En même temps que le Marché Commun renforce sa cohésion, il exerce une attraction grandissante sur les pays tiers. A cet égard, l'événement le plus important a été la demande d'adhésion du Royaume-Uni; les autres pays de l'Association Européenne de Libre Echange ont été amenés à prévoir leur adhésion ou leur association. Le gouvernement américain envisage une modification profonde de sa politique commerciale et, désireux de s'associer à l'expansion économique de l'Europe, souhaite se joindre à celle-ci dans un « marché commun atlantique ».

L'esprit de coopération s'est manifesté aussi dans le domaine monétaire et les pays européens qui disposent maintenant d'importantes réserves de devises ont pu prêter à d'autres pays des sommes considérables, par l'intermédiaire du Fonds Monétaire International. L'Allemagne fédérale a largement contribué à restaurer l'équilibre des paiements internationaux en réévaluant sa monnaie — exemple suivi par les Pays-Bas — et en provoquant une réduction de 500 millions de dollars de ses réserves d'or et de devises par des remboursements anticipés de dettes et par l'encouragement donné aux exportations de capitaux.

Cependant, des réformes plus profondes étaient nécessaires. Un accord a été conclu en Décembre 1961 par les principaux pays membres du Fonds Monétaire International et par les autorités du Fonds. Dix pays se sont engagés à mettre à la disposition du Fonds, en cas de besoin, des sommes équivalant à 6 milliards de dollars au total, qui seront utilisées pour accorder des prêts ou des crédits « stand-by » à ceux d'entre eux qui éprouveraient des difficultés pour équilibrer leur balance des paiements, les pays prêteurs conservant le contrôle de l'opportunité et des modalités des prêts. Ces accords consacrent le principe de la solidarité des monnaies et le fait que la Communauté Economique Européenne se place maintenant, à bien des égards, au premier rang des grandes puissances financières.

Au cours de la réunion de Vienne de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, il est apparu aussi que les grandes nations industrielles avaient pris une conscience plus exacte et plus complète des problèmes d'aide aux pays en voie de développement. Beaucoup de ces derniers ont atteint la limite de leur capacité d'endettement aux taux et aux conditions du marché financier. Il faut donc faire appel à des prêts comportant des facilités beaucoup plus larges, ce qui implique l'intervention d'organismes nouveaux tels que l'Association Internationale pour le Développement. Le plus souvent, en effet, il s'agira moins de financer des projets rentables se traduisant par un accroissement immédiat de la production ou de la produc-

tivité que d'établir de véritables programmes d'infrastructure économique et sociale, pour lesquels les dons ou des « soft loans » constituent la seule solution possible.



*

En France, l'activité économique a continué de se développer bien que les circonstances n'aient pas été aussi favorables que l'an dernier. Au total, la production nationale représente 271 milliards de nouveaux francs contre 251 milliards en 1960, soit une hausse de 8 % en francs courants et de 5 % en valeur réelle.

La plus grave des difficultés rencontrées est la pénurie de main-d'œuvre, due moins à une insuffisance globale qu'à un défaut de fluidité du marché du travail entre régions et secteurs d'activité. Si les offres d'emploi sont nombreuses dans le Nord et dans l'Est, particulièrement en Alsace, des demandes non satisfaites existent en Bretagne et dans le Midi. D'autre part, la pénurie

n'est pas ressentie dans des branches telles que la construction navale, les travaux publics ou le textile, alors qu'elle est sensible dans les industries de transformation des métaux. Enfin, ce sont les ouvriers qualifiés qui font défaut, tandis que la plupart des chômeurs sont sans spécialité.

Le remède le plus immédiatement efficace est l'immigration de travailleurs étrangers, laquelle a augmenté de plus de moitié en 1961. Mais la main-d'œuvre disponible s'épuise dans les autres pays européens : même en Italie, où un million et demi de travailleurs sont sans emploi, il est difficile de trouver des ouvriers qualifiés. D'autre part, la crise actuelle n'est sans doute que temporaire puisque, dans quelques années, les effets de l'expansion démographique se feront sentir sur le marché du travail. C'est pourquoi il est avant tout nécessaire d'utiliser mieux et plus complètement la main-d'œuvre nationale en s'attachant à développer la formation professionnelle et à résorber le sous-emploi résiduel des régions défavorisées.

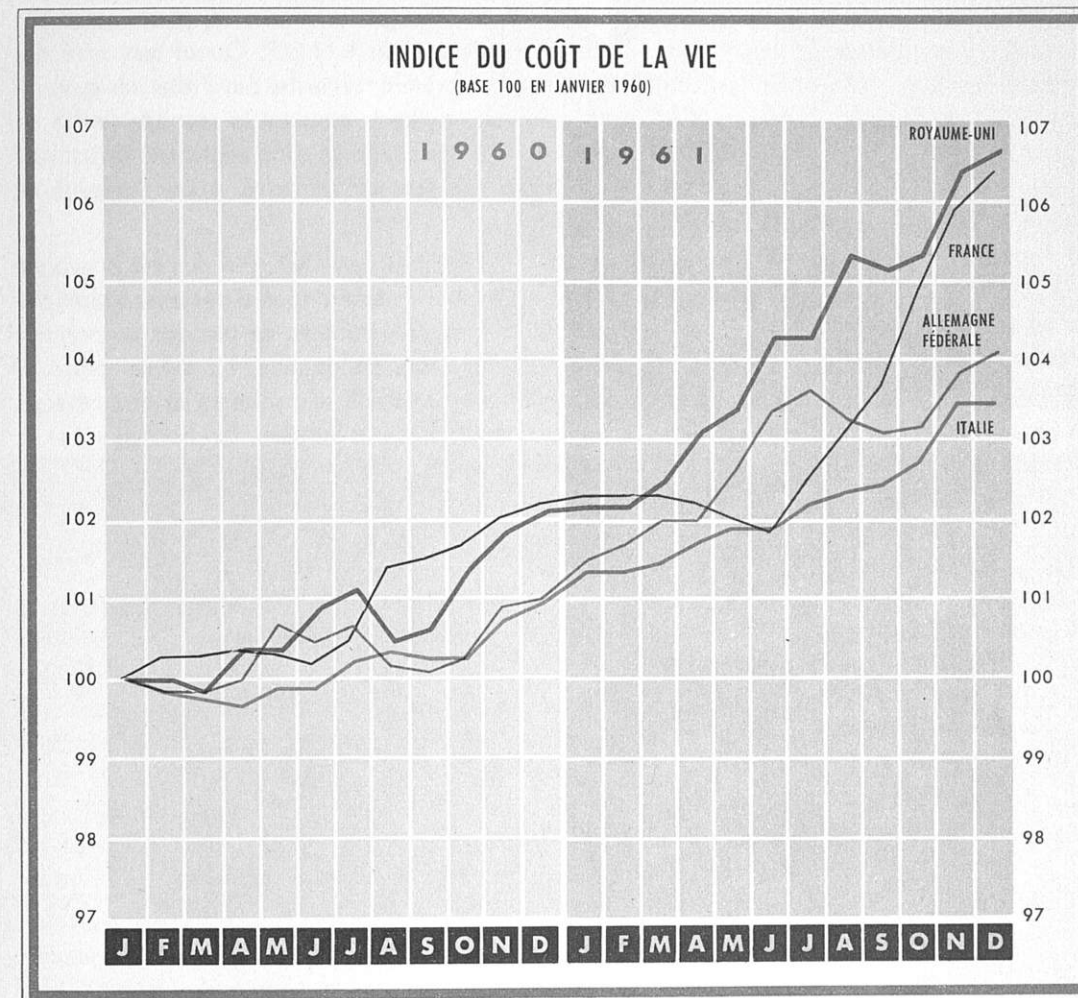
Le IV^e Plan de développement économique et social accorde une place plus considérable aux dépenses d'équipement scolaire et universitaire. Le montant total des dépenses prévues doit dépasser 14 milliards de nouveaux francs, contre 8 milliards pendant la durée du III^e Plan; pour l'enseignement technique, en particulier, les investissements doivent doubler et atteindre 3,3 milliards de nouveaux francs. Ces majorations, pour importantes qu'elles soient, ne constituent sans doute que la première étape d'un programme qui, compte tenu de l'évolution démographique et des besoins de l'économie en techniciens et ouvriers qualifiés, doit être encore amplifié.

Parallèlement, se pose le problème de l'adaptation régionale des offres et des demandes d'emploi. Les termes n'en sont pas simples. La concentration géographique des activités industrielles et commerciales représente une tendance naturelle de l'économie, qui est le plus souvent favorable à la productivité. Il serait donc fâcheux de contrarier à l'excès le développement spontané des zones de concentration urbaine et particulièrement celui de la région parisienne, alors surtout que l'unification progressive des économies européennes mettra ces zones en concurrence avec la puissance d'attraction exercée par les grands complexes étrangers. Les migrations internes restent à coup sûr un facteur de progrès économique. Mais il n'est pas moins vrai que l'existence de trop vastes agglomérations ne va pas sans contreparties, sur le plan financier comme sur le plan social, et que les groupes humains sont souvent attachés à leur terroir par des liens — matériels et sentimentaux — dont on a peut-être sous-estimé la solidité. Cet attachement est un fait avec lequel les considérations techniques doivent composer et qui est une des données importantes de l'expansion économique régionale.

Le développement régional, que les Pouvoirs Publics placent depuis plusieurs années au premier rang de leurs préoccupations, n'a encore atteint, malgré la diversité des formules d'intervention mises en œuvre, que des résultats assez modestes. Au moins ces résultats sont-ils encourageants. Le IV^e Plan préconise une action plus efficace pour susciter des « pôles de développement » dans les régions les moins favorisées. La solution ne paraît pas hors d'atteinte : nombre d'activités, et pas seulement parmi les industries légères, peuvent sans inconvénient être installées hors des grandes régions industrielles. Une action énergique et persévérante est d'autant plus nécessaire que les progrès de la productivité agricole et la réforme de la structure des exploitations libéreront sans doute une main-d'œuvre rurale plus fortement enracinée que toute autre. L'expansion industrielle régionale et la modernisation de l'agriculture ont partie liée.

★

Si elle n'a pu être complètement évitée, du moins la hausse des prix a été contenue dans des limites assez étroites.



Les dépenses publiques n'ont exercé aucune influence perturbatrice. Malgré l'abondance des disponibilités et l'accroissement du revenu national, le projet de loi de finances n'avait prévu qu'une faible augmentation de l'impasse. De fortes majorations de crédit ont eu lieu en cours d'exercice, mais, grâce aux plus-values fiscales et au retard apporté à l'utilisation de certains crédits, le découvert réel a été inférieur à celui qui résultait de la loi de finances.

En revanche, les hausses de salaires n'ont pas été sans provoquer quelques préoccupations. Les salaires ont augmenté davantage en 1961 qu'en 1960 et plus que ne l'avaient préconisé les Pouvoirs Publics : les taux horaires ont été relevés, en moyenne, selon le Ministère du Travail, de 7,9 % pendant l'année, ce qui correspond, en période d'expansion, à une augmentation supérieure à 9 % pour les gains hebdomadaires effectifs. L'ensemble de la masse salariale a été en hausse d'environ 11 % par rapport à 1960, compte tenu d'un accroissement de 0,75 % des effectifs et d'un léger allongement de la durée du travail.

De Janvier à Juin 1961, les indices généraux des prix avaient légèrement baissé, l'avance des prix industriels ayant été plus que compensée par un recul des prix agricoles. Au contraire, à partir du mois de Juillet, les cours des produits alimentaires ont commencé de monter et se sont élevés de 13 % en six mois. L'augmentation des produits industriels a été moins forte mais plus

régulière : elle a résulté surtout de l'accroissement des charges salariales et, pour une faible part, de la majoration en Juillet des tarifs marchandises de la S.N.C.F. Quant aux prix des services, leur tendance à la hausse, contrariée pendant le premier semestre par l'effet des conventions conclues entre les médecins et la Sécurité Sociale, a repris pendant la seconde partie de l'année. Le coût de la vie a, au total, augmenté de 4 %. Par suite de cette évolution, le pouvoir d'achat des particuliers, qui s'était développé pendant le premier semestre, a cessé ensuite de croître et est resté stable jusqu'à la fin de l'année.

On peut dire que, dans l'ensemble, le mouvement des prix, en 1961, n'a pas été provoqué par un développement inflationniste de la demande. Le Gouvernement n'en a pas moins multiplié les efforts pour le contenir, au moyen de réductions d'impôts indirects, de blocage de certains prix et marges commerciales et par l'abaissement des droits de douane. En même temps, il mettait à l'étude la possibilité d'élaborer une politique nationale des salaires et des revenus en ne se dissimulant pas les difficultés d'une planification en cette matière, qui est régie par le principe de la libre discussion des conventions collectives.

★

La France n'a pas été le seul pays où l'on ait assisté à un double mouvement ascendant. Ce phénomène des salaires et des prix a été, en effet, assez général dans les pays industriels en 1961. C'est ainsi qu'en Allemagne le taux des salaires horaires a augmenté de 10 % et le coût de la vie de 3,1 %. Les prix de gros des produits industriels ont monté de 1 % en Allemagne et de 2 % en France, mais les prix des marchandises françaises n'ont pas cessé, dans l'ensemble, d'être compétitifs et le niveau des exportations est demeuré très élevé. Les résultats du commerce avec les pays étrangers pour l'année 1961 ont été excellents; par rapport aux montants déjà très substantiels de 1960, les statistiques douanières font apparaître un progrès de 11 % pour les exportations et de 7 % pour les importations, et un excédent de 714 millions de nouveaux francs au lieu d'un déficit de 244 millions.

Dans les échanges avec les pays de la zone franc, on a enregistré une baisse des ventes, due principalement au recul des exportations vers l'Algérie, et une légère augmentation des importations, qui provient surtout des achats de pétrole saharien.

Le déficit des échanges avec la zone dollar, en légère diminution, a atteint 1,7 milliard de nouveaux francs, mais l'excédent laissé par le commerce avec l'Europe a encore augmenté fortement, s'établissant à 4 milliards de nouveaux francs contre 3,5 milliards en 1960.

La concurrence avec les exportateurs étrangers va s'accroître au cours des prochaines années. La France a comblé son retard dans le domaine de la libération des échanges. A la fin de 1961, le contingentement des importations de produits industriels était à peu près totalement supprimé et les tarifs douaniers entre pays du Marché Commun se trouvaient ramenés à 40 % au-dessous des droits de base, c'est-à-dire les droits en vigueur en 1957. La France, pour sa part, avait effectué par anticipation, le 1^{er} Avril et le 15 Septembre 1961, l'abaissement de 10 % imposé par le Traité pour le 1^{er} Janvier 1962. Au terme de la période d'exécution du nouveau Plan, qui coïncide avec la seconde étape de la période transitoire du Marché Commun, la protection douanière à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne sera, au maximum, 20 % de ce qu'elle était en 1957 et l'application du tarif extérieur commun entraînera une baisse des droits plus forte en moyenne pour la France que pour les autres pays membres. Les auteurs du Plan prévoient néanmoins que la balance du commerce laissera un excédent de 500 millions de dollars en 1965, contre 40 millions de dollars en 1960, les recettes passant de 4.460 millions



K L É B E R



G A M B E T T A





SAINT-DENIS



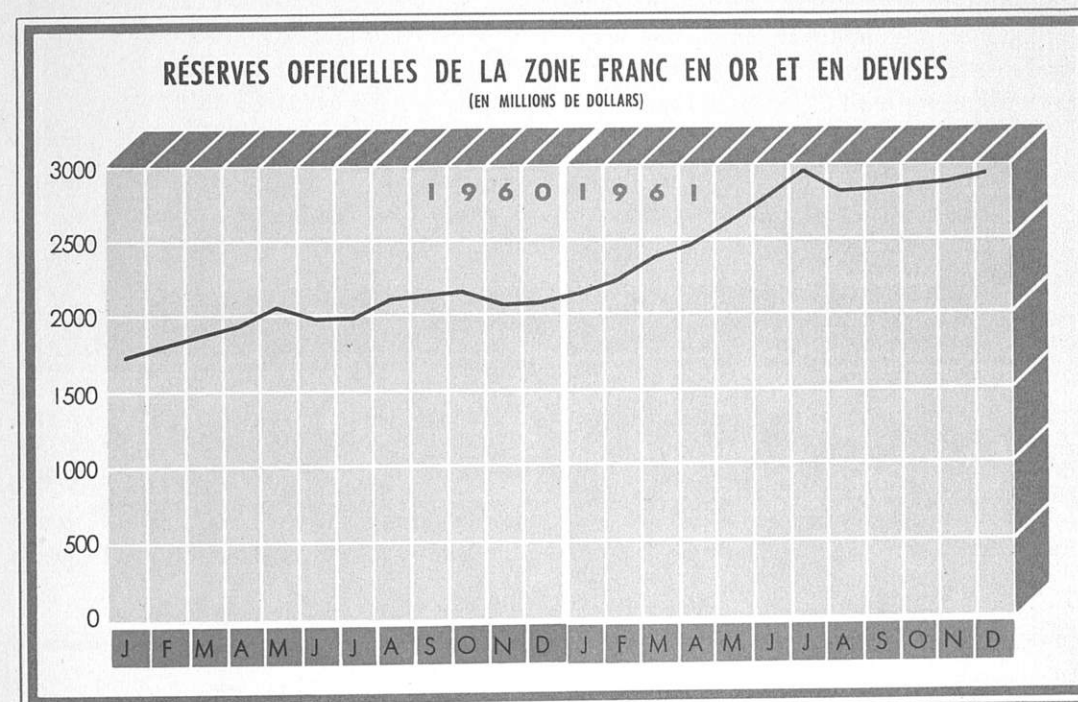
AULNAY-SOUS-BOIS



ASNIÈRES

à 6.300 millions. Ces prévisions sont fondées sur certaines hypothèses, assez optimistes au dire des auteurs eux-mêmes, portant notamment sur un très fort développement des ventes de produits agricoles et sur une évolution favorable des relations avec les pays de la zone franc, en particulier pour les approvisionnements en pétrole.

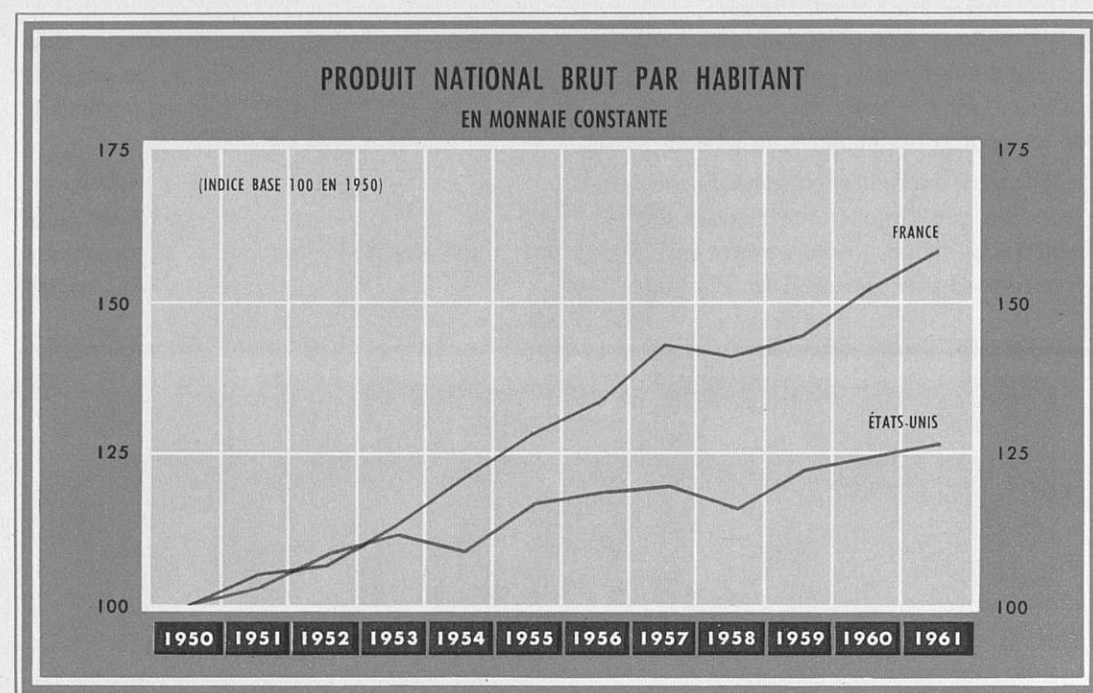
Si l'on considère la répartition du commerce extérieur entre les grandes zones géographiques, on constate que l'importance relative des échanges avec les pays européens, notamment ceux du Marché Commun, s'est accentuée en 1961. Les ventes aux pays de la Communauté Economique Européenne se sont élevées à 45,5 % du total des exportations hors de la zone franc, contre



42,8 % en 1960, et les achats ont représenté 41,2 % du total des importations contre 38,9 %. Les autres pays de la Communauté Economique Européenne sont d'ailleurs dans le même cas et, comme on pouvait le prévoir, les affaires se développent plus vite à l'intérieur de la Communauté que dans le commerce avec les pays tiers.

Grâce à l'amélioration des échanges commerciaux, la balance des paiements a laissé des excédents plus élevés en 1961 qu'en 1960. Les réserves de change de la zone franc se sont enrichies de 869 millions de dollars, malgré des prêts en francs accordés par le Fonds Monétaire International à plusieurs pays pour l'équivalent de plus de 250 millions de dollars et malgré les remboursements de dettes extérieures, en particulier un peu plus de 300 millions de dollars versés par anticipation aux pays de l'ancienne Union Européenne des Paiements. La dette extérieure, qui dépassait 3 milliards de dollars à la fin de 1958, se trouvait ainsi ramenée à moins de 1,8 milliard, la dette à court et à moyen terme ayant été soldée. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le franc ait continué d'être ferme sur les marchés des changes.

Alors que s'ouvre une période de quatre années pendant laquelle la production française doit s'accroître de 25 %, selon les prévisions du IV^e Plan, et l'union économique de l'Europe se faire plus étroite encore, il est encourageant de considérer les résultats obtenus en France depuis



une dizaine d'années : le produit brut par habitant, qui, en 1950, n'atteignait que 35 % du niveau américain, en représentait 48 % en 1961. L'écart devrait continuer de diminuer à mesure que s'affirmeront les progrès de la coopération internationale et l'élargissement des marchés.

*

La production industrielle s'est développée de façon régulière durant l'année 1961 et l'indice, corrigé des variations saisonnières, a monté d'environ un point par mois entre Mars et Décembre. Par rapport à l'année précédente, le progrès a été de 6 %, taux inférieur à celui qui avait été fixé par le Plan intérimaire dont les objectifs généraux ont été atteints néanmoins grâce à l'avance prise en 1960. Parmi les autres grands pays occidentaux, seule l'Italie, avec un taux de 10 %, a enregistré des progrès plus importants. En Allemagne, la croissance n'a pas été plus accentuée qu'en France; dans le Royaume-Uni, elle n'a pas dépassé 1,5 % et, aux États-Unis, l'indice, calculé sur la base 100 en 1957, est estimé à 109, contre 108 en 1960. Cependant, alors qu'aux États-Unis une nette reprise se dessinait dès le second trimestre, dans plusieurs pays européens, au contraire, la conjoncture est devenue moins bonne pendant le second semestre; en fin d'année, on enregistrerait une baisse des commandes dans l'industrie allemande; ce phénomène devrait permettre de réduire les « tensions » dont souffre l'économie d'Outre-Rhin, mais il aura aussi pour effet de renforcer la concurrence sur le marché européen.

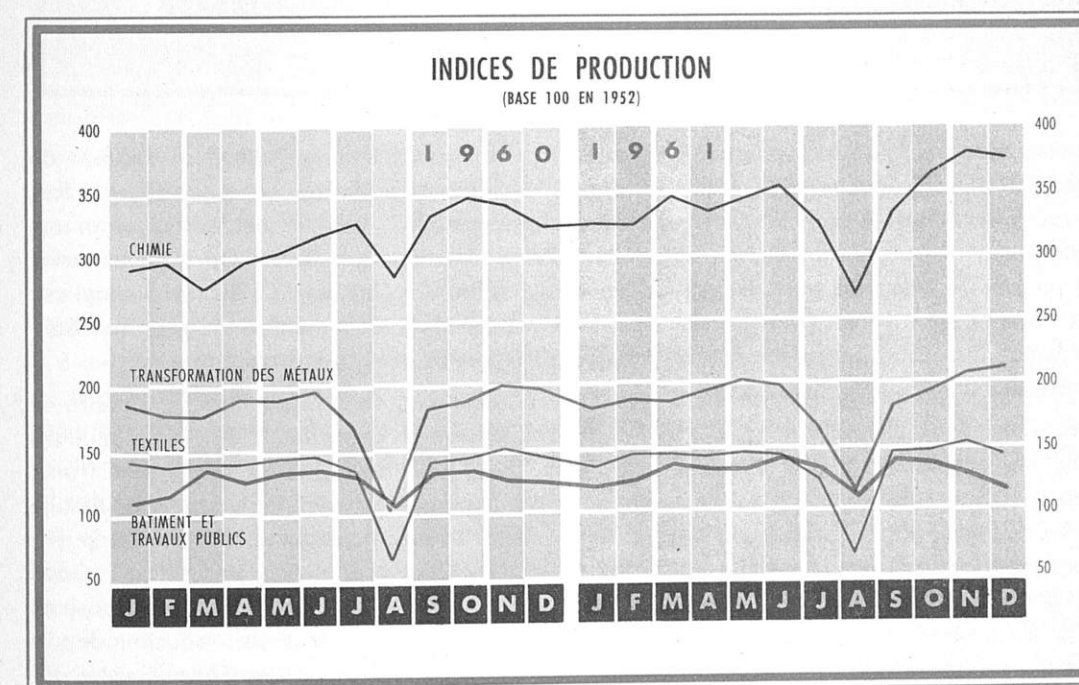
La transformation de structure constatée depuis quelques années dans l'industrie française s'est poursuivie en 1961. Le mouvement de concentration n'a pas affecté seulement de nombreuses entreprises, petites et moyennes, mais aussi quelques-unes des plus grandes firmes, notamment dans l'industrie chimique où des capitaux gigantesques sont nécessaires pour faire face à la

concurrence. Les grandes affaires internationales s'intéressent de plus en plus au marché européen et bien des sociétés américaines ont noué des liens avec des entreprises françaises ou procédé à des investissements directs de façon à profiter de l'expansion rapide des ventes sur l'ancien continent.

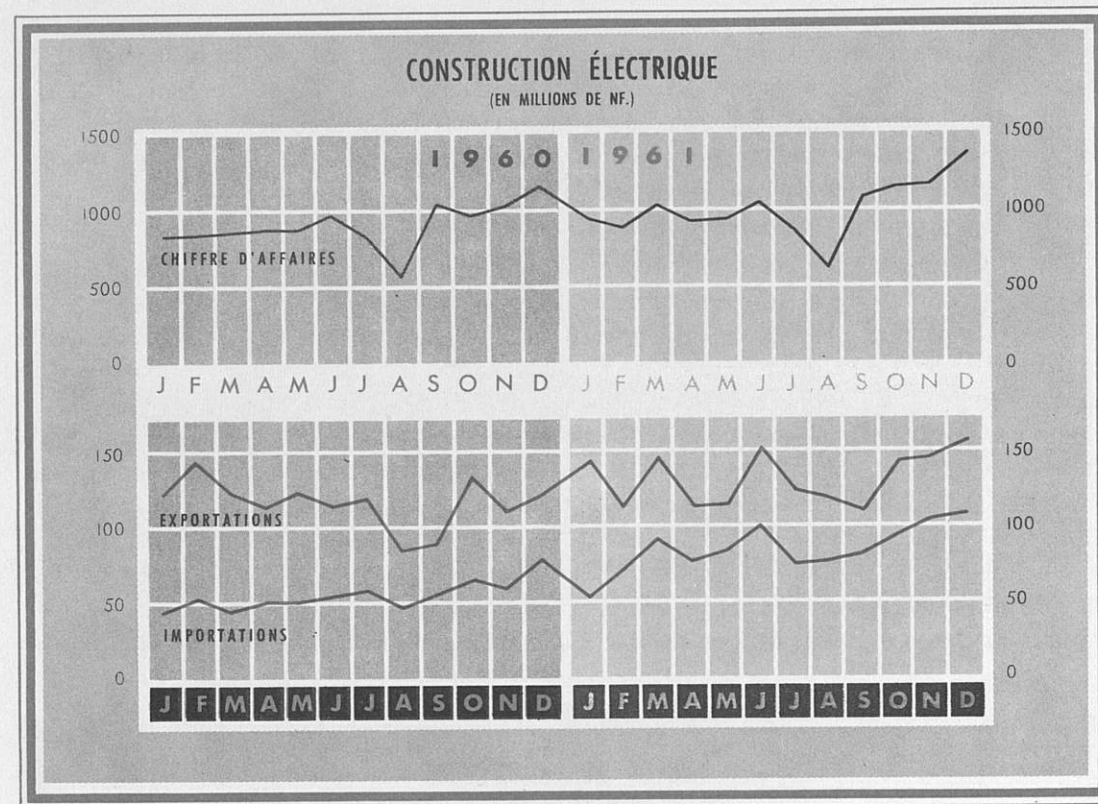
★

La croissance économique s'étant ralentie, les besoins d'énergie n'ont pas augmenté autant qu'en 1960. La consommation d'électricité a représenté 76,5 milliards de kwh, soit 6,2 % de plus que l'année précédente où le taux d'augmentation avait été de 11,6 %. Grâce, en particulier, à l'activité de l'électrometallurgie et de l'électrochimie, la part du courant à haute tension dans les livraisons globales s'est encore élargie, au détriment de celle du courant à basse tension. L'hydraulique a été beaucoup moins favorable qu'en 1960 et la production de « houille blanche » a baissé de 5 %, mais la production thermique a augmenté de 20 %.

La forte demande des usines thermiques a permis de réduire de 1,6 million de tonnes le stock de charbon sur le carreau des mines qui, l'année précédente, s'était accru de 2,2 millions de tonnes. Cependant, les besoins du Gaz de France et de la S.N.C.F. ont diminué comme il était prévu, et on a noté, pour la première fois depuis 1958, un léger recul de la production de coke, à la suite de la baisse d'activité constatée dans la sidérurgie en fin de période. La consommation des industries n'a guère varié par rapport à 1960 et celle des foyers domestiques s'est un peu améliorée. Au total, les livraisons de houille et de lignite sur le marché intérieur se sont établies à 72,1 millions de tonnes, contre 70,3 millions durant l'année précédente. Pourtant, la production n'a pas dépassé 55,2 millions de tonnes, alors qu'elle avait atteint 58,2 millions de tonnes en 1960 et 59,8 millions en 1959. La baisse des effectifs de main-d'œuvre a été de 5 %; elle devrait se poursuivre dans les bassins dont la rentabilité est mauvaise, mais, dans le Nord et dans l'Est, on a d'ores et déjà pu revenir à une politique d'embauche normale, non sans se



heurter aux difficultés nées de la rareté de la main-d'œuvre. Les importations nettes sont évaluées à 15,3 millions de tonnes, contre 14,3 millions en 1960. Les auteurs du IV^e Plan n'écartent pas l'hypothèse d'un développement modéré des achats à l'Etranger, souhaité par certaines industries et certaines régions qui ne veulent pas être privées d'une source d'énergie dont le prix est souvent avantageux.



Les livraisons d'hydrocarbures liquides sur le marché intérieur ont atteint 26 millions de tonnes, dépassant ainsi de 10 % les résultats de 1960. Très satisfaisant pour le gas-oil et le fuel dit « domestique », le taux d'accroissement a été inférieur à 5 % pour le fuel lourd, consommé principalement dans l'industrie, et s'est établi à 9,4 % pour les carburants. On a pu exporter 8,2 millions de tonnes de produits finis, au lieu de 7,1 millions seulement en 1960. La diminution, puis l'arrêt des expéditions vers le Maroc n'ont eu que des effets bien limités au regard de l'élargissement des débouchés offerts par certains pays européens comme le Royaume-Uni.

La capacité annuelle de traitement des raffineries était évaluée à 43,7 millions de tonnes de pétrole brut le 31 Décembre dernier, contre 40,2 millions un an auparavant. Sur les 37 millions de tonnes qui ont été reçues durant l'année 1961, 38 % étaient originaires de la zone franc, contre 28 % en 1960. La production saharienne, dont une partie a été exportée, s'est établie à 16 millions de tonnes; elle a été affectée par la fermeture de l'oléoduc Zarzaitine-La Skirra durant la crise de Bizerte, mais elle a bénéficié de la mise en exploitation des gisements d'El Gassi et d'Ohanet. Dans la métropole, l'extraction a été de 2,2 millions de tonnes et a augmenté d'environ 10 %. Cependant, pour l'ensemble de la zone franc, le développement de la production depuis 1959 n'a pas correspondu à des prévisions qui, à vrai dire, étaient apparues très optimistes dès

l'abord. Le marché mondial a continué d'être caractérisé par un excédent de l'offre sur la demande, aggravé par les exportations de l'U.R.S.S. qui est devenue le deuxième producteur mondial et qui écoule des hydrocarbures, par l'intermédiaire de l'Italie en particulier, à des prix extrêmement bas.

Les gisements du Sud-Ouest ont fourni 6 milliards de mètres cubes de gaz naturel brut contre 4,4 milliards en 1960; en fin de période, l'extraction journalière atteignait un niveau qui ne sera guère dépassé si l'on ne découvre pas de ressources nouvelles. En Afrique du Nord, la conduite qui doit assurer le transport du gaz depuis Hassi R'Mel jusqu'à la Méditerranée a été mise en place; un accord a été signé avec le Royaume-Uni en vue de l'exportation de près d'un milliard de mètres cubes par an; les livraisons pourraient commencer en 1964 ou en 1965 et les chantiers anglais construiront, à cette fin, deux navires « méthaniers ».

★

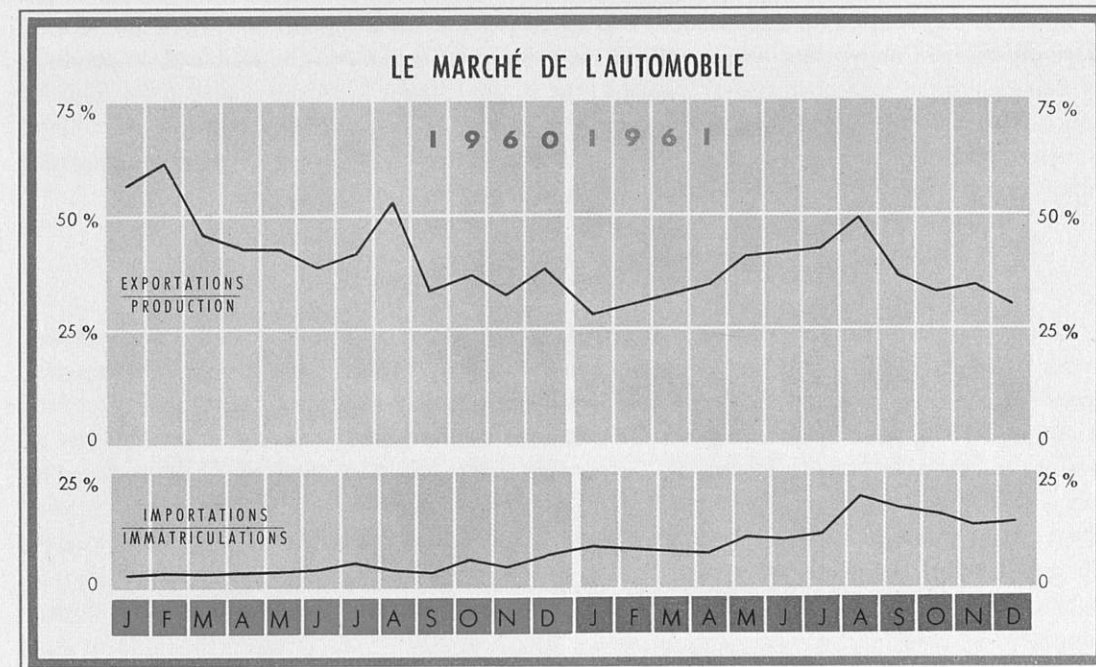
D'une manière générale, on peut dire que, bien que certaines industries aient été gênées pendant l'année écoulée par le manque de main-d'œuvre, l'appareil de production conserve cependant une certaine souplesse grâce aux investissements dont le progrès, par rapport à 1960, est estimé à 15 % pour le secteur privé. La demande sur le marché intérieur a continué de se développer, mais le ralentissement de l'expansion dans plusieurs pays et l'évolution moins favorable des prix français ont limité à 8,7 % l'accroissement annuel des exportations vers l'Etranger de produits manufacturés dont les importations, facilitées par la libération des échanges, augmentaient dans le même temps de 16 %. Les achats à l'extérieur sont devenus de plus en plus importants dans les secteurs de la construction mécanique et électrique, des textiles et de l'industrie chimique.

La hausse de la demande s'est traduite par un progrès substantiel de la production de biens d'équipement : l'activité a augmenté de 10 % dans la construction mécanique; l'afflux des commandes dans l'industrie des machines-outils a porté à près de dix mois la longueur des délais de livraison. D'autre part, le chiffre d'affaires de la construction électrique a dépassé de 12 % le niveau de 1960 et ce taux, diminué de l'incidence de la hausse des prix, correspond à peu près à celui qui est indiqué dans le IV^e Plan pour les années 1962-1963.

La consommation réelle d'acier s'est accrue en 1961, mais les commandes à la sidérurgie ont marqué une certaine tendance à diminuer. Des stocks très importants avaient été constitués au cours de l'année 1960 en Europe, aussi les utilisateurs ont-ils préféré réduire leurs achats dans l'espoir, parfois, d'une baisse de prix que certains pays ont effectivement appliquée à quelques catégories de marchandises. La production française d'acier brut n'a pas excédé 17,6 millions de tonnes contre 17,3 millions en 1960 et s'est réduite en fin d'année. Le phénomène a d'ailleurs été plus prononcé en Allemagne, en Belgique et, surtout, en Grande-Bretagne. La reprise du marché américain a cependant stimulé les exportations européennes dans les derniers mois de 1961. Le IV^e Plan a fixé comme objectif aux entreprises françaises une capacité de production de 24,5 millions de tonnes d'acier brut par an en 1965, contre 18,5 millions en 1961.

L'industrie automobile a réduit sa consommation d'acier, car sa production a diminué de 9 % par rapport à l'année précédente, n'atteignant au total que 1.244.300 véhicules. L'augmentation de 9,4 % des ventes de véhicules neufs sur le marché intérieur n'a pas suffi à compenser les effets conjugués du déstockage, de la chute des exportations et de l'essor des importations. Les ventes à l'extérieur, qui avaient déjà baissé considérablement pendant le deuxième semestre de 1960, n'ont plus été que de 416.000 unités en 1961 (contre 556.000 unités en 1960 et 562.000

en 1959); ce mouvement s'explique surtout par la diminution des achats des Etats-Unis. Quant aux importations (88.000 véhicules), elles ont triplé par rapport à 1960. Cependant, la bonne tenue du marché intérieur et l'espoir d'une amélioration progressive des exportations permettent d'envisager 1962 avec un certain optimisme. A l'Etranger, l'année écoulée a été en général



médiocre : la production a été réduite de 23 % aux Etats-Unis, de 20 % en Grande-Bretagne et le progrès n'a été que de 4,5 % en Allemagne, alors qu'il avait atteint 20 % en 1960. Les constructeurs n'ont pas renoncé pour autant à leurs projets d'investissements, lesquels sont très importants, surtout en Italie, en Allemagne et dans le Royaume-Uni, au point qu'il existe un réel danger de suréquipement.

Les diverses industries de biens de consommation ont bénéficié d'une façon inégale des progrès du pouvoir d'achat : si le nombre des ventes de voitures neuves a été satisfaisant, les ventes de matériel électrodomestique ne se sont développées que modérément dans l'ensemble. Certains secteurs de l'industrie textile ont, d'autre part, été affectés par une baisse des commandes, mais la production totale s'est accrue de 4 % malgré la réduction des achats de la zone franc et la montée des importations.

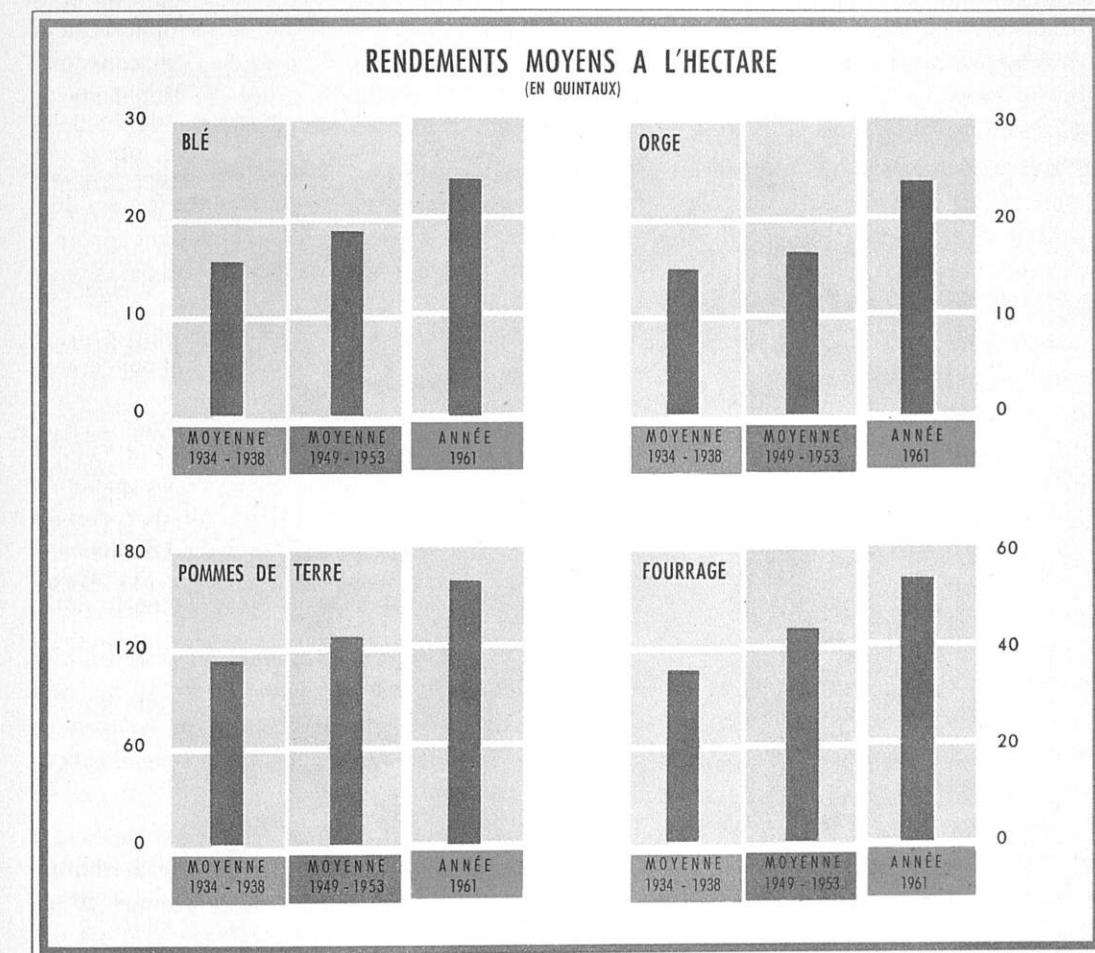
Enfin, pour le bâtiment, les résultats globaux de l'année ont été favorables : les mises en chantier ont porté sur 357.000 appartements au lieu de 338.000 en 1960 et 316.000 logements environ ont été terminés contre 317.000. Ces chiffres devront être dépassés dans les années à venir si l'on veut atteindre les objectifs du IV^e Plan qui correspondent à l'achèvement de 1.345.000 logements entre 1962 et 1965. Les progrès de la construction, qui concerneront surtout les H.L.M., devront s'accompagner d'un effort considérable en vue de la rénovation des quartiers insalubres ou trop vétustes et de l'assainissement urbain.

*

Après une année qui avait été satisfaisante pour la production agricole, on a enregistré, en 1961, des résultats inégaux, la plupart des récoltes ayant été médiocres ou simplement moyennes. Le développement de l'élevage a cependant permis un certain progrès d'ensemble.

Une suite de saisons défavorables a causé une réduction importante des ensemencements de blé et une baisse générale des rendements en céréales. La récolte de blé, avec 94 millions de quintaux, a été inférieure de 15 % à la précédente. La production de céréales secondaires a aussi diminué malgré une nouvelle extension des emblavures. Les surplus à exporter sont toutefois demeurés assez considérables.

Sur des surfaces moindres qu'en 1960, la récolte de betteraves a été supérieure à la normale, sans approcher cependant du niveau exceptionnel de l'année précédente. La production de



sucre a encore atteint un niveau trop élevé pour que l'écoulement de tout l'excès de ressources aux prix internationaux ait pu être envisagé, la part des exportations réalisables sans perte étant de plus en plus faible. Les stocks réservés aux besoins de la zone franc ont donc été augmentés et il faudra limiter à nouveau la culture.

Les résultats pour les légumes et les fruits n'ont pas été aussi bons qu'en 1960, du moins à partir de l'été. Après deux grosses récoltes, la production du vignoble a été bien inférieure à la moyenne, excepté pour l'ensemble des vins du cru. La hausse des cours du vin ordinaire à partir du deuxième semestre a constitué une compensation appréciable pour la plupart des viticulteurs, dont la situation était redevenue précaire. L'aide au stockage leur a d'ailleurs permis de reporter sur la nouvelle campagne 1961-1962 la vente d'une partie de leurs anciens excédents à un prix plus rémunérateur. D'autre part, les producteurs de vins fins bénéficieront de la qualité du millésime.

En s'accroissant d'au moins 12 % par rapport à 1960, les ressources en viande de bœuf ont continué à faire des progrès bien plus accentués que ceux de la consommation. L'organisme d'intervention a beaucoup développé le stockage avant que des débouchés suffisants aient été trouvés à l'étranger. Ainsi, les cours à la production ont pu être maintenus, mais leur niveau est resté inférieur au minimum prévu; d'autre part, les ventes à bas prix de viande congelée ont conquis une place prépondérante dans les échanges extérieurs. Pour le porc, après une réduction notable de l'élevage, une reprise s'est dessinée à la faveur d'un soutien des cours plus efficace. Seule la volaille s'est dépréciée, l'expansion de l'aviculture ayant été trop forte au regard des possibilités d'exportation.

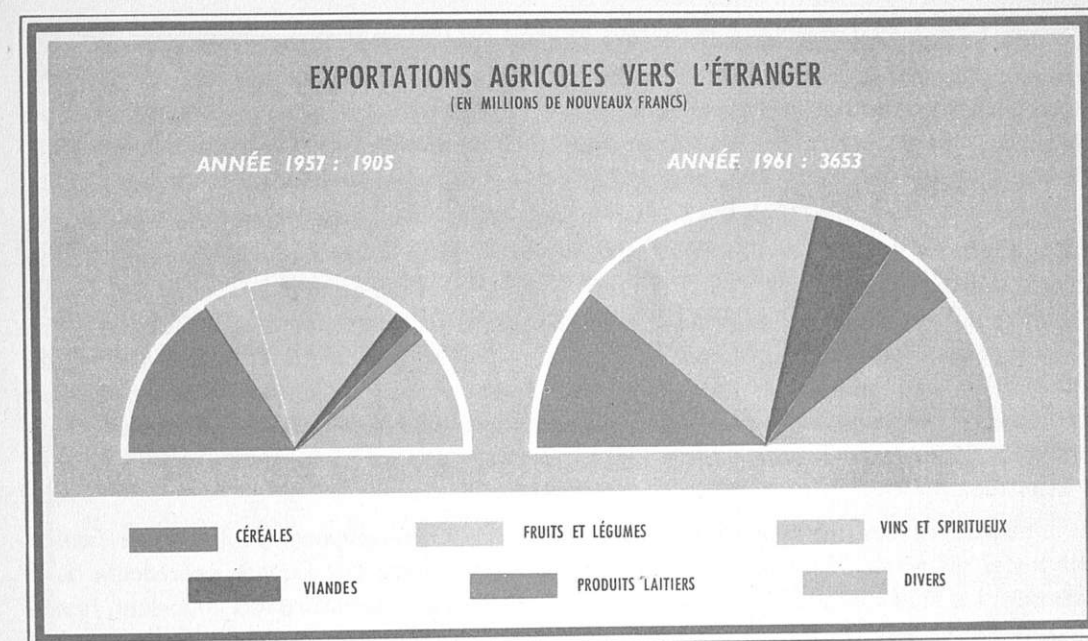
Malgré un certain manque de fourrage dans quelques régions, la production de lait a encore augmenté par suite de l'extension régulière de l'élevage. Les excédents de produits laitiers qu'il a fallu stocker en cours d'année ont été très supérieurs à ceux de 1960. Cependant, grâce à l'aide sans précédent qui a été accordée à l'exportation, les prix reçus par l'exploitant ont dépassé depuis l'été le niveau de la dernière campagne.

En somme, certaines hausses de prix à la production ont rendu possible un nouvel accroissement, d'ailleurs modéré, des revenus. Ce résultat est imputable au renforcement du soutien des cours plutôt qu'à la majoration assez faible des prix garantis. Les fonds publics affectés à des interventions, dont les subsides à l'exportation constituent la plus grande part, ont représenté environ 1,7 milliard de nouveaux francs en 1961, soit 700 millions de plus qu'en 1960. La différence a été précisément équivalente à l'augmentation du montant des ventes à l'étranger. On mesure ainsi l'ampleur de l'aide dont une agriculture en expansion a besoin pour pouvoir effectivement accroître ses profits, dans un monde où l'ensemble des grands pays agricoles ne peuvent exporter qu'en recourant aux subventions.

Tant que l'on n'aura pas obtenu la généralisation des types d'exploitation rurale les plus rentables, il sera nécessaire d'assurer aux agriculteurs des débouchés suffisants, à des prix soutenus, afin de leur donner une plus juste part dans l'élévation des niveaux de vie, conformément à l'objectif de la loi organique de 1960. De nouveaux mouvements de revendication, l'année dernière, ont souligné l'urgence d'une telle politique.

Parmi les mesures déjà prises pour remédier à ce malaise, une large place a été faite à une révision de la commercialisation, destinée à protéger les intérêts des producteurs. La réforme du fonds régulateur des marchés a mis ce grand centre d'intervention à même de prendre, d'une façon suivie, des mesures de stockage et d'exportation.

Quant aux aménagements fonciers nécessaires pour mieux adapter l'agriculture française à l'économie du marché, un premier ensemble de dispositions concrètes a inauguré, en 1961, l'application du programme défini par la loi organique. C'est ainsi qu'ont pu être fondées, en assez grand nombre, les sociétés chargées de promouvoir la répartition du territoire rural en unités d'exploitation plus productives. Un régime prioritaire d'aide à l'équipement a été institué en faveur de certaines régions où le développement agricole est spécialement contrarié par un



déséquilibre démographique et par un appauvrissement économique trop longtemps restés sans remèdes.

Le régime des échanges agricoles sur lequel une entente a pu se faire au sein de la Communauté Economique Européenne devrait contribuer progressivement à augmenter la part de l'agriculture française dans le revenu national. L'intégration des marchés ouvrira en effet à celle-ci des débouchés rentables à mesure que sa capacité de production sera plus largement utilisée. C'est dans cette perspective que réside sa chance nouvelle et non dans l'instauration, peu probable, d'une politique de prix élevés pour les produits agricoles, car la Communauté devra maintenir d'importants courants commerciaux avec l'extérieur. La formation du Marché Commun implique donc un effort sans relâche pour élever la productivité de l'exploitation française au niveau atteint par ses concurrentes dans le monde.

*

Les disponibilités monétaires se sont accrues de 15,8 % en 1961, contre 12,9 % l'année précédente. Elles ont donc continué de se développer plus vite que l'activité économique, la tendance à la reconstitution des encaisses ayant persisté. De nouveau, le progrès de la monnaie scripturale a été plus rapide que celui de la monnaie fiduciaire. En particulier, les dépôts à vue dans les banques ont augmenté de 18,8 %, cette augmentation portant surtout sur les comptes de chèques.

Les excédents de la balance des paiements sont une des causes principales du gonflement de la masse monétaire. Le poste « Disponibilités à vue à l'étranger », au bilan de la BANQUE DE FRANCE, est passé de 5,74 à 9,99 milliards de nouveaux francs. L'importance des liquidités a assuré au marché monétaire une aisance encore plus grande qu'en 1960 et le loyer de l'argent au jour le jour s'est maintenu le plus souvent au voisinage du taux de l'escompte.

L'abondance des capitaux a permis au système bancaire de répondre sans difficulté aux besoins de l'économie; l'ensemble des concours distribués par les banques est passé de 53,9 milliards à 63,6 milliards; l'augmentation a été particulièrement marquée pour les avances en compte courant. Le recours au réescompte, qui s'était fortement accru en 1960, a diminué en 1961.

Les autorités monétaires ont estimé que le volume des crédits à court terme ne pouvait sans inconvénient continuer à augmenter aussi rapidement en 1962, étant donné les inquiétudes suscitées à la fin de 1961 par l'évolution des salaires et des prix. Le minimum du coefficient de trésorerie ayant été institué le 31 Janvier 1961 pour permettre d'ajuster le montant des crédits à court terme aux nécessités de l'équilibre économique et monétaire, on a décidé de le relever de deux points à partir du 28 Février 1962, alors qu'il était resté fixé à 30 % tout au long de l'année 1961. En revanche, les Pouvoirs Publics se sont efforcés de faciliter le développement du crédit à moyen terme en abaissant le « plancher » de Bons du Trésor, qui a été ramené de 25 % à 20 % du montant des dépôts le 1^{er} Janvier 1961, puis à 17,5 % le 22 Juin et à 15 % le 31 Mars 1962.

L'abondance des capitaux s'est reflétée aussi dans l'accroissement de l'épargne liquide sous toutes ses formes : celui-ci a été légèrement moins rapide que l'année précédente où il avait atteint le taux exceptionnellement élevé de 21 %, mais il a été encore très important, représentant 18,4 %, soit 11 milliards de nouveaux francs. Le volume des capitaux fournis par le marché financier a été plus satisfaisant qu'en 1960; le montant des émissions de valeurs mobilières, qui avait été sensiblement réduit en 1960, a dépassé le niveau de 1959. Ce résultat est dû surtout à une forte reprise des augmentations de capital, dont le total s'est élevé à 3.004 millions de nouveaux francs, contre 2.150 millions en 1960.

La rareté des titres, néanmoins, et l'importance des capitaux disponibles ont facilité la hausse des cours de Bourse en 1961; pour les valeurs françaises à revenu variable, cette hausse a excédé 20 % dans l'année. La réforme des Bourses de valeurs, entrée en vigueur le 2 Janvier 1962, a entraîné la fusion du marché du Parquet et de celui de la Coulisse et la création de nouvelles charges d'Agent de Change, le règlement de la Chambre Syndicale des Agents de Change devenant seul applicable à toutes les opérations. La nouvelle réglementation pose, en outre, le principe de la cotation unique des valeurs : quelques valeurs régionales ne sont plus cotées que dans des Bourses de province, mais celles-ci, en revanche, ont perdu le droit de négocier les valeurs qui restent inscrites à la cote de Paris.

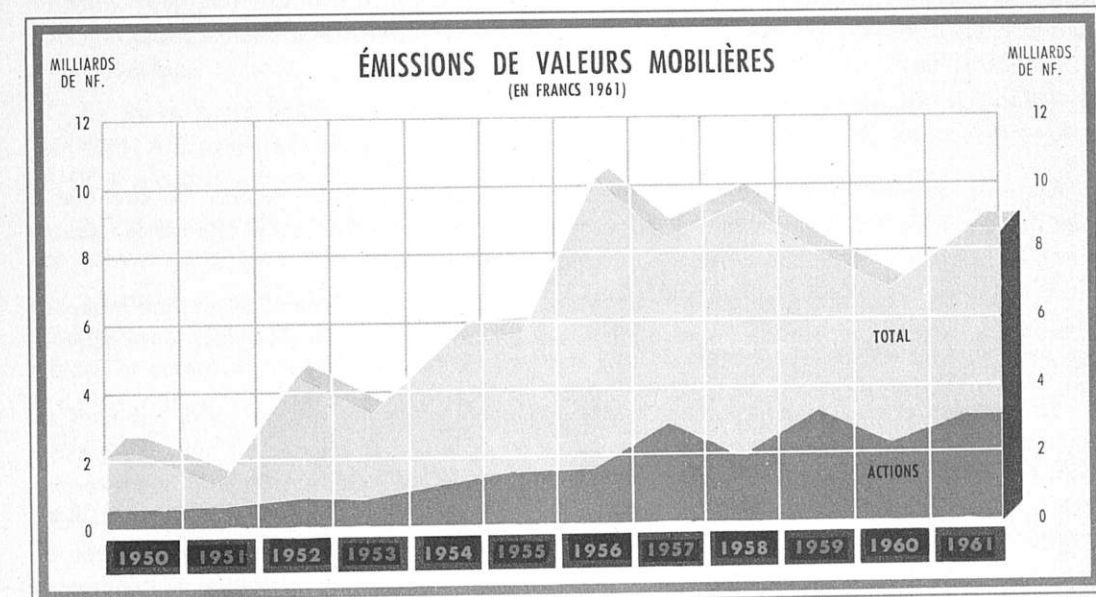
★

Notre établissement a largement contribué, pour sa part, à cet essor de l'activité bancaire. En ce qui concerne la métropole, nos comptes de dépôts à vue se sont accrus de près de 20 %. Pour l'ensemble de nos créditeurs, l'augmentation est de 26 %.

Pour adapter notre réseau au développement des affaires et améliorer les conditions de travail du personnel, nous avons créé de nouveaux Sièges permanents. A Paris, l'Agence Place Vendôme a été ouverte au public en Mars 1961; l'Agence Kléber, provenant de la transformation du guichet de la Caisse Centrale de Crédit et de Dépôts, dont nous avons pris le contrôle en 1959, fonctionne dans ses nouveaux locaux depuis Mai 1961; enfin, l'Agence Dupleix, création nouvelle, est entrée en fonctionnement en Mai 1962. En banlieue, nous avons créé huit nouveaux Sièges dont l'emplacement a été fixé avec le double souci d'apporter nos services à des centres industriels et résidentiels importants et de nous fixer sur les voies d'accès aux principales portes

de Paris. En province, nous nous sommes installés dans douze localités et nous avons créé quatre bureaux de quartier sur les places où nous étions déjà établis.

D'autre part, nous nous sommes attachés à réformer nos règles d'organisation interne en vue d'alléger nos procédures et d'établir des liaisons plus rapides et plus directes entre Sièges et correspondants. En même temps, nous renforçons notre état-major sur les places les plus importantes. Ces mesures, qui accélèrent le déroulement des opérations et accroissent l'autonomie des Succursales, nous permettent d'améliorer encore les services rendus à la clientèle régionale. Allant plus loin dans cette voie, nous avons créé en Bretagne, sous le nom de Délégation Générale pour la Région de l'Ouest, un échelon de la Direction Générale qui, étant directement en contact d'une part avec nos Sièges et d'autre part avec les autorités locales, est à la fois un



organe de prospection, de coordination et d'impulsion destiné à aider nos interventions et à en accroître l'efficacité. Cette mesure, qui a le caractère d'une expérience et dont nous pourrions peut-être tirer des enseignements de portée générale, a néanmoins, avant tout, été conçue en fonction des problèmes et des besoins propres de la Région de l'Ouest.

★

Hors de la métropole, le principal problème qu'il a fallu s'attacher à résoudre est celui de l'adaptation de notre réseau à l'évolution politique et économique des pays africains. Il est conforme à cette évolution que les Sièges exploités jusqu'ici directement soient transformés en sociétés de droit local. Afin de faciliter les échanges des nouveaux Etats avec les pays industrialisés et d'assurer à leur économie, le plus largement possible, les bienfaits de la coopération internationale, nous avons jugé opportun de constituer ces filiales en participation avec des groupes bancaires étrangers. C'est dans cet esprit que nous avons apporté notre Siège de Léopoldville à la SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE BANQUE, puis accru notre participation dans cette banque aux côtés de banques belge, américaine, italienne et allemande. Avec les mêmes partenaires, nous avons

procédé à la création, au Sénégal et en Côte-d'Ivoire, de deux sociétés nouvelles : la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU SÉNÉGAL et la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA CÔTE-D'IVOIRE, auxquelles nous apportons les Sièges que nous exploitons dans ces deux Etats; les nouvelles banques ont commencé à fonctionner, au Sénégal, le 1^{er} Mars 1962, et en Côte-d'Ivoire le 2 Avril. De son côté, notre filiale la BRITISH AND FRENCH BANK Ltd a apporté ses dix Sièges de Nigeria à une filiale de droit nigérien : l'UNITED BANK FOR AFRICA Ltd constituée en association avec des banques américaine, italiennes et hollandaise. De sorte que, dans le même temps où nous devons faire leur place en Afrique Noire de langue française à de nouvelles banques, nous avons achevé et renforcé notre implantation dans un Etat de langue anglaise dont la population et la production sont du même ordre que celles des territoires qui constituaient l'Afrique Occidentale et l'Afrique Equatoriale françaises réunies. En Tunisie, la B.N.C.I. (Afrique) a mis fin à ses activités directes à la fin de l'année et a créé l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

★

Dans la République Fédérale d'Allemagne, notre Succursale de Sarrebrück continue à jouer un rôle important d'intermédiaire entre les milieux d'affaires français et allemands, comme le fait, de son côté, notre Bureau de Représentation de Francfort.

Aux Antilles, nous avons entrepris, en 1961, la construction de l'immeuble destiné à abriter les bureaux de la Succursale de Pointe-à-Pitre; nos Sièges antillais ont poursuivi leurs activités traditionnelles.

Au Vietnam et au Cambodge, nous avons également maintenu nos concours habituels en intervenant notamment dans les campagnes du riz et du maïs. A Saigon, où notre Succursale vient d'occuper de nouveaux locaux, notre établissement a été amené, au cours de l'exercice 1961, à prendre une participation appréciable dans le capital de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AU VIETNAM « SOFIDIV », affaire créée en commun par l'ensemble des banques et dont l'objet est de contribuer au développement industriel du pays. Quant à notre Succursale de Hong-Kong, dont l'activité se développe favorablement, elle a été amenée à ouvrir, en 1961, une Agence de quartier à Kowloon Sham Shui Po.

En Colombie, la position de l'Agence de quartier de Chapinero, ouverte en 1960, s'est affirmée et nous avons créé, à Cali, un Siège dont les débuts sont satisfaisants.

La Succursale de Montevideo, en Uruguay, s'est installée, au mois de Septembre dernier, dans des locaux plus vastes et mieux situés. Elle a participé au financement de la campagne lainière, particulièrement brillante en 1960-1961, et a contrôlé l'exportation de quantités croissantes de peaux laines à destination de Mazamet.

★

En dépit de nombreuses difficultés dans certains des pays où elle exerce ses activités, la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) a obtenu, dans l'ensemble, des résultats favorables.

En Algérie, la situation troublée, tout particulièrement au cours des derniers mois, a gêné l'essor de l'économie. De plus, par suite d'une sécheresse prolongée, la récolte des céréales et des agrumes a été moyenne et la production viticole inférieure à celle de 1960. L'application

du Plan de Constantine a été poursuivie, mais la cadence des années précédentes n'a pu être maintenue. Peu d'entreprises ont demandé à être agréées au Plan au cours de l'année et certaines, qui l'avaient été précédemment, ont ajourné ou ralenti l'exécution de leurs projets d'investissement.

Au Sahara, l'effort de recherche s'est poursuivi. L'exploitation des gisements d'Hassi-Messaoud et d'Edjelé a permis de livrer des quantités de pétrole très importantes. Le gazoduc d'Hassi R'Mel à Arzew, qui a été terminé, n'est pas encore utilisé à son débit maximum.

Au Maroc, la forte baisse de la production céréalière due à la sécheresse a influencé l'activité économique. La politique d'industrialisation progressive s'est poursuivie et certains projets importants sont en cours de réalisation.

La Tunisie poursuit son effort d'investissement et étudie un projet de plan d'équipement. La campagne oléicole et la campagne des céréales ont été moyennes.

Au Liban, les effets de la stabilisation politique se sont fait sentir et le commerce extérieur s'est développé.

En Syrie, notre filiale a été privée de la gestion de ses Sièges qui ont été nationalisés en Juin 1961. A la suite de la séparation de l'Egypte et de la Syrie, la situation des banques étrangères en Syrie n'a pas encore été définie clairement.

A Panama, la PANAMA BANK AND TRUST Cy, dont notre filiale a le contrôle, poursuit son activité dans des conditions satisfaisantes.

L'activité et les résultats de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) ont augmenté en 1961; en particulier, les dépôts de la clientèle se sont sensiblement accrus. A Madagascar, où les Pouvoirs Publics s'attachent à mettre en œuvre un programme d'industrialisation, on constate un certain ralentissement des importations; d'autre part, les cours des principaux produits d'exportation ont baissé.

La Réunion a enregistré, en 1961, un maximum de sa production sucrière, qui a augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente. Mais le prix de vente a fortement diminué.

L'activité du port de Djibouti a été, en 1961, sensiblement supérieure à celle de 1960; les marchandises embarquées et débarquées sont en accroissement d'environ 15 %.

En Suisse, la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL S. A., à Bâle, continue d'exercer une activité soutenue dans le financement des opérations de commerce international.

La BRITISH AND FRENCH BANK Ltd, dont l'exploitation est devenue purement londonienne après la création de l'UNITED BANK FOR AFRICA Ltd, rend toujours d'importants services au Groupe par ses relations avec la zone sterling.

Nous avons préparé, en liaison avec la B.N.C.I. (Afrique), la création d'une filiale canadienne, la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE Ltée (Commercial and Industrial Finance Corporation Ltd) à Montréal. Cette nouvelle Société, qui a été constituée en Février 1962, n'effectue pas les opérations bancaires courantes : elle est destinée à faciliter l'exécution des opérations financières du Groupe de la B.N.C.I.; elle constitue également un organe d'étude, de liaison et d'information susceptible de favoriser les relations commerciales et financières entre le Canada et les divers réseaux de la Banque et de ses filiales.

Au Mexique, le BANCO DEL ATLANTICO vient de compléter son réseau par l'ouverture d'une cinquième Agence de quartier. L'activité de la SOCIEDAD FINANCIERA DE EXPORTACIONES E IMPORTACIONES évolue d'une façon favorable.

La BANQUE ETEBARATE, à Téhéran, continue de servir le développement des relations économiques entre la France et l'Iran.

BILAN ET RÉSULTATS.

De même que l'an dernier, le bilan qui est soumis à votre appro-
bation ne fait pas état de l'échéance de fin Décembre reportée au
2 Janvier 1962. Il s'élève au total à NF 10.737.482.878,28
en augmentation de' NF 2.209.052.649,64
par comparaison au total du bilan de fin 1960.

Les dépôts de la clientèle, inscrits dans :
— les Comptes courants pour NF 4.040.043.127,68
— les Comptes de chèques pour NF 3.009.804.008,48
— les Bons et Comptes à échéance fixe pour NF 1.952.375.449,84
forment un total de NF 9.002.222.586,00
contre NF 7.156.429.776,05 à la fin de l'an dernier.

Les autres comptes créditeurs ont progressé d'une façon aussi sensible : les « Comptes
exigibles après encaissement » de NF 66.058.589,60, les « Créiteurs divers » de NF 114.582.001,04,
les « Banques et Correspondants » de NF 154.218.180,46.

En contrepartie de cet accroissement des ressources, le « Portefeuille effets » s'est augmenté
de NF 1.181.893.635,05, les « Comptes courants débiteurs » et les « Avances garanties » de
NF 291.112.722,75, les avoirs chez les « Banques et Correspondants » de NF 581.740.077,09.

Les acquisitions de l'exercice, notamment la souscription à l'augmentation de capital qui
a permis à notre filiale anglaise, la BRITISH AND FRENCH BANK Ltd, de constituer l'UNITED
BANK FOR AFRICA Ltd, ont été entièrement compensées par les dotations faites aux comptes
d'amortissements et de provisions. En conséquence, les postes d'investissement « Portefeuille
titres » et « Immeubles et Mobilier » demeurent évalués au bilan pour les mêmes sommes que
l'an dernier.

Les résultats de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortis-
sements, provisions pour risques quelconques et autres charges, font appa-
raître un solde bénéficiaire de NF 5.445.699,90

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 773.568 parts
non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat
des actions (NF 12,54), à raison de NF 0,3762 brut par titre, soit NF 291.016,28
le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à NF 5.154.683,62
auquel s'ajoute le report antérieur de NF 866.911,77
Total NF 6.021.595,39

que, conformément aux dispositions de l'art. 26 de nos statuts, nous vous
proposons de répartir ainsi :

— Réserve légale : 5 % sur NF 5.154.683,62 NF 260.000,00
— Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de NF 0,7488 NF 579.247,72
— Attribution aux actions transférées à l'Etat NF 4.200.000,00
— Tantièmes au Conseil d'Administration NF 50.000,00
— le surplus étant reporté à nouveau NF 932.347,67
Total NF 6.021.595,39

Notre personnel a accompli sa tâche avec son efficacité et son dévouement coutumiers.
Les progrès que nous avons enregistrés en témoignent. La formation des jeunes agents, qui
constituent une part importante de nos effectifs, reste la principale de nos préoccupations. L'ardeur
que les jeunes recrues mettent à apprendre une technique difficile, comme le zèle que les équipes
de formation apportent à les en instruire, sont les plus sûrs garants de l'avenir. La prospérité
d'une Maison repose avant tout sur la cohésion de son personnel, sur le goût et la fierté du métier
qui animent Cadres et employés.

Le Comité Central d'Entreprise coopère avec la Direction Générale pour étudier dans un
esprit de compréhension réciproque les problèmes professionnels et sociaux et gère avec d'excel-
lents résultats les œuvres qui lui sont confiées.

★

Le mandat de M. Robert LECLERCQ a été renouvelé pour une période de quatre ans,
jusqu'au 31 Décembre 1965, par arrêté du Ministre des Finances et des Affaires Economiques du
30 Décembre 1961.

M. Alfred POSE, dont le mandat venait également à expiration le 31 Décembre 1961, a décidé
de ne pas en demander le renouvellement. Premier Directeur Général de la B.N.C.I., M. POSE
est le véritable créateur de notre Maison à l'essor de laquelle il a voué ses dons exceptionnels
et consacré toute son énergie; il emporte dans sa retraite les sentiments d'admiration et d'affection
du Conseil tout entier. De son côté, M. Julien RACAMOND a demandé à l'organisation syndicale
qu'il représentait depuis 1946 de le décharger de ses fonctions; ce départ, après une collaboration
de 16 années qui a associé M. RACAMOND aux progrès accomplis par notre Etablissement
depuis sa nationalisation, a inspiré au Conseil d'unanimes regrets.

M. Pierre CHEVRIER, Directeur Général, a été nommé Administrateur en remplacement
de M. POSE pour une période de 4 ans expirant le 31 Décembre 1965, par arrêté du Ministre
des Finances et des Affaires Economiques en date du 6 Janvier 1962. M. Julien RACAMOND
a été remplacé par M. André BERTELOOT, nommé pour la même période par arrêté du Ministre
des Finances et des Affaires Economiques et du Ministre du Travail en date du 4 Janvier 1962.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1961

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1961, de la mission qui nous a été confiée pour une nouvelle période de trois années selon arrêté en date du 23 Juin 1961 de M. le Ministre des Finances.

Comme précédemment, nous avons suivi certaines opérations d'inventaire au Siège Social en ce qui concerne plus particulièrement le « Portefeuille effets ». A cette occasion, comme au cours des vérifications que nous avons effectuées après l'arrêté des écritures à Paris et dans divers centres administratifs, tous renseignements et documents utiles nous ont été fournis. De même, le rapport du Conseil d'Administration nous a été communiqué et nous n'avons pas d'observations à formuler sur les indications d'ordre comptable qu'il contient.

Le bilan au 31 Décembre 1961, toujours présenté sous la forme prescrite par votre Commission et dont nous avons constaté l'exacte concordance avec les écritures sociales, se totalise à NF 10.737.482.878,28 contre, au 31 Décembre 1960 NF 8.528.430.228,64 soit une progression de NF 2.209.052.649,64 ou près de 26 %.

Les postes de ce bilan se comparent comme suit avec ceux de 1960.

ACTIF

Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission NF 254.464.628,28 contre NF 214.777.177.

Banques et Correspondants NF 1.143.956.422,44 au lieu de NF 562.216.345. L'augmentation porte essentiellement sur les comptes de correspondants, surtout en monnaies étrangères, tandis que les autres variations, en plus ou en moins, s'équilibrent sensiblement.

Portefeuille effets.
Passant de NF 6.212.772.711 à NF 7.394.666.346,48 ce poste marque une progression de NF 1.181.894.000 qui représente 53,5 % de l'augmentation du bilan et porte sur le portefeuille commercial et les effets négociables au CRÉDIT NATIONAL, tandis que les Bons du Trésor sont en régression par suite des nouvelles dispositions applicables au calcul du coefficient de trésorerie.



MAZAMET



ÉVIAN-LES-BAINS



SAIGON

ABIDJAN



Coupons.

Avec un montant de NF 8.585.530,21
au lieu de NF 8.591.835, cette rubrique est pratiquement sans change-
ment par rapport à 1960.

Le développement de l'aide apportée à la clientèle se traduit notam-
ment dans les deux postes ci-après :

Comptes courants, qui sont à NF 1.325.458.545,29
contre NF 1.062.750.671.

Avances garanties, qui passent de NF 92.428.366 à NF 120.833.216,13
par suite de l'augmentation des avances sur documents et marchan-
disés et, dans une moindre mesure, des avances sur titres.

Avances et débiteurs divers NF 202.208.486,50
au lieu de NF 106.538.428 pour 1960. La composition de ce poste, dans
lequel les créances douteuses ou litigieuses figurent pour leur montant
jugé récupérable, c'est-à-dire après déduction des provisions utiles,
est demeurée la même que précédemment. L'augmentation globale
de la rubrique, qui est de NF 95.670.000 environ, est liée notamment au
réglement des opérations en devises.

Les **Débiteurs par acceptations**, qui ont leur contrepartie au
Passif dans les « Acceptations à payer », sont à NF 201.770.862,83
contre NF 179.567.156.

La valeur du portefeuille **Titres** a été maintenue cette année à NF 30.000.000,00
les acquisitions ou prises de participations de l'exercice, qui intéressent
surtout la souscription à l'augmentation du capital de la filiale anglaise
la BRITISH AND FRENCH BANK, ayant été compensées par des
réalisations d'importance presque égale et le solde provisionné sur le
résultat de l'exercice.

Comptes d'ordre et divers.

Leur montant à fin 1961 est voisin de celui de 1960, soit NF 30.538.840,12
au lieu de NF 33.787.534.

La composition de ce poste est restée la même, savoir comptes d'ordre
proprement dits, loyers d'avance, cautionnements et dépôts de garan-
tie, stocks d'économat, dépenses sur travaux en cours, etc.

Immeubles et Mobilier NF 25.000.000,00
Comme le portefeuille titres, ce poste reste sans changement, les
dépenses de l'exercice ayant été provisionnées ou amorties.

PASSIF

Les dépôts à vue de la clientèle, qui comprennent :		
— Les <i>Comptes de chèques</i> , pour.....	NF	3.009.804.008,48
— Les <i>Comptes courants</i> , pour.....	NF	4.040.043.137,68
forment un total de.....	NF	7.049.847.146,16
contre NF 5.929.784.768. L'augmentation sur 1960 est de NF 1.120.063.000; compte tenu de celle de NF 725.730.000 qui est signalée plus loin sur les Bons et Comptes à échéance fixe, on obtient un total de NF 1.845.793.000 qui représente l'essentiel de l'augmentation du bilan.		
<i>Banques et Correspondants</i>	NF	608.658.966,92
au lieu de NF 454.440.786. La progression, qui est de NF 154.218.000, se répartit entre les comptes des banquiers et correspondants proprement dits et ceux des filiales bancaires.		
<i>Comptes exigibles après encaissement</i>	NF	281.965.288,16
contre NF 215.906.638.		
<i>Créditeurs divers.</i>		
Cette rubrique, qui avait été influencée l'an dernier par la constitution de provisions pour risques de change, passe cette année de NF 339.845.261 à.....		
du fait notamment de l'augmentation des comptes créditeurs proprement dits tels que le règlement des opérations en devises et les provisions reçues en garantie.	NF	454.427.262,47
<i>Acceptations à payer</i>	NF	201.770.862,83
contre NF 179.567.156. Elles sont la contrepartie des « Débiteurs par acceptations » de l'Actif.		
Les <i>Bons et Comptes à échéance fixe</i> , dont le total passe de NF 1.226.645.007 à.....	NF	1.952.375.449,84
accusent une augmentation de NF 725.730.000 déjà signalée et qui porte sur les dépôts effectués tant en francs qu'en devises.		
Les <i>Comptes d'ordre et divers</i> s'inscrivent au bilan pour un montant de au lieu de NF 83.428.569, l'essentiel du poste restant constitué par le réescompte du portefeuille.	NF	89.125.290,23
Le <i>Capital</i> est inchangé à	NF	80.000.000,00
Les <i>Réserves</i> s'accroissent de NF 250.000 et sont ainsi portées à	NF	13.000.000,00

Enfin, le **Bénéfice** de l'exercice 1961, après déduction des charges de toute nature et des amortissements et provisions jugés nécessaires, s'élève à NF 5.445.699,90
chiffre un peu supérieur à celui de 1960, soit NF 5.197.690.

Il y a lieu d'en déduire l'intérêt minimum garanti par la loi aux parts bénéficiaires, dont le nombre a été ramené à 773.568 par l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1961. Cet intérêt absorbe..... NF 291.016,28

laissant un solde de..... NF 5.154.683,62

auquel s'ajoute le **Report à nouveau** de..... NF 866.911,77

soit un total disponible de..... NF 6.021.595,39

Le projet de répartition de cette somme qui vous est soumis par le Conseil d'Administration comporte, en outre, un prélèvement destiné à porter à NF 1,125 brut l'intérêt attribué à chaque part bénéficiaire.

Nous n'avons pas d'observations à présenter sur cette répartition. En conséquence, nous sommes d'avis, Messieurs, que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 16 Avril 1962

*Les Commissaires aux Comptes
agréés par la Cour d'Appel de Paris*

S. BIEUVILLE G. MARION

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations visées par l'art. 40
de la loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1961

Messieurs,

En exécution des prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés des opérations intervenues entre la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE et les sociétés ayant avec elle des administrateurs communs. Il s'agit d'opérations ayant pour objet des crédits sous des formes diverses et des cautions.

Ces différentes conventions autorisées au cours de l'exercice 1961 n'appellent pas d'observations de notre part.

Paris, le 16 Avril 1962

*Les Commissaires aux Comptes
agréés par la Cour d'Appel de Paris*

S. BIEUVILLE G. MARION

RÉSOLUTIONS

DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 14 Juin 1962)

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1961

PREMIÈRE RÉOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1961 arrêtés au 31 Décembre 1961 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés;

— Fixe à NF 1,125 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de NF 4.200.000.

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de NF 50.000, à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1961

AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission	NF 254.464.628,28	Comptes de chèques	NF 3.009.804.008,48
Banques et Correspondants	NF 1.143.956.422,44	Comptes courants	NF 4.040.043.137,68
Portefeuille effets	NF 7.394.666.346,48	Banques et Correspondants	NF 608.658.966,92
Coupons	NF 8.585.530,21	Comptes exigibles après encaissement	NF 281.965.288,16
Comptes courants	NF 1.325.458.545,29	Créditeurs divers	NF 454.427.262,47
Avances garanties	NF 120.833.216,13	Acceptations à payer	NF 201.770.862,83
Avances et débiteurs divers	NF 202.208.486,50	Bons et Comptes à échéance fixe	NF 1.952.375.449,84
Débiteurs par acceptations	NF 201.770.862,83	Comptes d'ordre et divers	NF 89.125.290,23
Titres	NF 30.000.000,00	Capital	NF 80.000.000,00
Comptes d'ordre et divers	NF 30.538.840,12	Réserves	NF 13.000.000,00
Immeubles et Mobilier	NF 25.000.000,00	Résultats	NF 5.445.699,90
		Report à nouveau	NF 866.911,77
TOTAL	NF 10.737.482.878,28	TOTAL	NF 10.737.482.878,28

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1961

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission	NF 254.464.628,28	Comptes de chèques	NF 3.009.804.008,48
Banques et Correspondants	NF 1.143.956.422,44	Comptes courants	NF 4.040.043.137,68
Portefeuille effets	NF 7.394.666.346,48	Banques et Correspondants	NF 608.658.966,92
Coupons	NF 8.585.530,21	Comptes exigibles après encaissement	NF 281.965.288,16
Comptes courants	NF 1.325.458.545,29	Créditeurs divers	NF 459.547.526,47
Avances garanties	NF 120.833.216,13	Acceptations à payer	NF 201.770.862,83
Avances et débiteurs divers	NF 202.208.486,50	Bons et Comptes à échéance fixe	NF 1.952.375.449,84
Débiteurs par acceptations	NF 201.770.862,83	Comptes d'ordre et divers	NF 89.125.290,23
Titres	NF 30.000.000,00	Capital	NF 80.000.000,00
Comptes d'ordre et divers	NF 30.538.840,12	Réserves	NF 13.260.000,00
Immeubles et Mobilier	NF 25.000.000,00	Report à nouveau	NF 932.347,67
TOTAL	NF 10.737.482.878,28	TOTAL	NF 10.737.482.878,28

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1961

HORS-BILAN

Engagements par cautions et avals	NF 2.070.407.075,00
Effets escomptés circulant sous notre endos	NF 1.546.769.138,00
Ouvertures de crédits confirmés	NF 216.156.139,00

DÉBIT

Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires	NF 291.016,28
Solde disponible	NF 6.021.595,39
ainsi réparti :	
Réserve légale	NF 260.000,00
Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires	NF 579.247,72
Attribution aux actions transférées à l'Etat	NF 4.200.000,00
Tantièmes au Conseil d'Administration	NF 50.000,00
Report à nouveau	NF 932.347,67
	NF 6.021.595,39
TOTAL	NF 6.312.611,67

CRÉDIT

Report antérieur	NF 866.911,77
Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges	NF 5.445.699,90
TOTAL	NF 6.312.611,67

HORS-BILAN

Engagements par cautions et avals	NF 2.070.407.075,00
Effets escomptés circulant sous notre endos	NF 1.546.769.138,00
Ouvertures de crédits confirmés	NF 216.156.139,00

